

Roland Minnerath

Quel avenir pour la confirmation ?



Un enjeu
pastoral

ARTÈGE

Quel avenir pour la confirmation ?

Du même auteur

Les chrétiens et le monde (I^{er} et II^e siècles), Paris, Gabalda, 1973. Prix d'Aumale 1974.

Le Pape, Évêque universel ou Premier des évêques ?, Paris, Beauchesne, 1978, « Le Point théologique » 30.

Les Organisations malades de la Science. La rationalité du management, Paris, Beauchesne, 1982.

Le droit de l'Église à la liberté. Du Syllabus à Vatican II, Paris, Beauchesne, 1982, « Le Point théologique » 39.

Jésus et le pouvoir, Paris, Beauchesne, 1987, « Le Point théologique » 46.

De Jérusalem à Rome. Pierre et l'unité de l'Église apostolique, Paris, Beauchesne, 1995, « Théologie historique » 101.

Histoire des conciles, Paris, PUF, 1996, « Que sais-je ? » 1149. *Le Syllabus de Pie IX*, en collaboration avec Paul Christophe, Paris, Cerf, 2000.

L'émergence des droits de l'homme en Europe. Anthologie de textes, en collaboration avec Jean Carpentier, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2002.

Apologie à Diognète. Exhortation aux Grecs, Introduction et notes, Paris, Migne, 2002, « Les Pères dans la foi ».

Pour une éthique sociale universelle. La proposition catholique, Paris, Cerf, 2004. Traduit en allemand, en anglais et en portugais,

Quel sens la vie ?, Paris, Cerf, 2009, « Parole présente ». Traduit en portugais.

Doctrine sociale de l'Église et bien commun, Paris, Beauchesne, 2010, « Le Point théologique » 62.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Occident par les armées romaines. L'initié était le *mustès*, le « myste ». Le non-initié était l'*amuèstos*. Les rites secrets d'initiation étaient appelés *mysteria* en grec, *sacramenta* en latin. Tout naturellement les *Constitutions apostoliques* (en Syrie, vers 380) parlent de « ceux qui ont été initiés selon le Christ¹² ». Une fois prêts à recevoir le baptême, ils sont conduits « au mystère de la foi¹³ ». Ainsi les Pères distinguent les catéchèses baptismales destinées aux candidats au baptême des catéchèses *mystagogiques* adressées à ceux qui viennent d'être initiés au cours de la nuit pascale.

L'expression « initiation chrétienne » à laquelle nous sommes habitués, après des siècles d'éclipse, n'est réapparue qu'au concile Vatican II¹⁴. Dans la foulée, le *Rituel de la confirmation* du 22 août 1971 parle pour la première fois de l'unité de l'initiation chrétienne. Le *Rituel de l'initiation chrétienne des adultes* du 6 janvier 1972 rétablit, quant à lui, l'ordre ancien des trois sacrements.

Un document liturgique et canonique rédigé à Rome vers 230, la *Tradition apostolique*¹⁵, nous renseigne déjà sur les étapes qui conduisent aux sacrements de l'initiation. Par la suite on trouvera toujours une organisation en cinq temps : le pré-catéchuménat, le catéchuménat, le Carême qui suit l'inscription, la nuit pascale, et la catéchèse mystagogique pendant la semaine de Pâques.

1. Le *pré-catéchuménat* est le temps de la sélection des candidats. Ils montrent de l'intérêt pour la vie de l'Église. On les accueille et on vérifie s'ils ont les dispositions requises pour aller plus loin. On s'assure qu'ils sont aptes à entendre la Parole. On les interroge sur leur état de vie, leur situation conjugale. Si la personne est esclave, elle doit obtenir l'accord

de son maître. Les conditions d'admission étaient drastiques. Il fallait prouver qu'on était prêt à rompre avec les pratiques du paganisme. Ainsi la *Tradition apostolique* énumère un nombre impressionnant de métiers ou d'activités liés à l'idolâtrie ou à l'immoralité qu'il fallait abandonner si l'on voulait être admis. Parmi ceux-ci : acteur de théâtre, enseignant, gladiateur, cocher, fabricant d'idoles¹⁶...

2. Le *catéchuménat* pouvait s'étaler sur trois ans, sans doute moins pour les plus zélés. Être admis comme catéchumène conférait le droit d'être déjà considéré comme « chrétien ». Si, par exemple, un catéchumène devait subir le martyre, on considérait qu'il recevait le baptême du sang. On sait qu'au IV^e siècle, beaucoup de personnes en resteront à l'étape du catéchuménat, de peur de retomber dans le péché après le baptême. La pénitence antique, on le sait, possible une seule fois après le baptême, était extrêmement rude. Le temps du catéchuménat est celui des catéchèses initiatiques et de l'apprentissage de la vie chrétienne. Elles se déroulent dans l'église, souvent en présence de membres de la communauté. Les catéchistes peuvent être des clercs ou des laïcs. On les appelle *doctores*, enseignants. Mais les catéchumènes ne prient pas encore avec les fidèles.

Il faut lire le traité que saint Augustin¹⁷ consacre vers l'an 400 à la catéchèse des débutants. Quelle patience y déploie ce pasteur ! Son approche est très pédagogique. Il faut prendre les candidats au niveau où ils se situent, leur montrer que leur vie jusque-là n'est pas exempte de valeur et qu'elle comporte des éléments qui sont des préparations à recevoir le Christ. Surtout, Augustin les initie d'emblée à l'histoire du salut. Dieu se révèle dans l'histoire humaine et y rejoint tout homme. Cette étape de

la catéchèse est proprement kérygmaticque. Elle annonce l'événement du salut ; elle doit conduire à la conversion et à la décision personnelle pour le Christ.

3. On appelait « inscription » notre « appel décisif ». Ceux qui ont été suffisamment catéchisés font maintenant le pas qui les conduira au baptême. Les évêques lançaient l'invitation à s'inscrire dès l'Épiphanie. La préparation proche pouvait commencer avec le premier dimanche du Carême. Les candidats avaient leurs parrains qui les présentaient pour cette étape décisive. Maintenant nos candidats – *competentes* – sont appelés *electi*, « choisis » ou encore *photizomenoi*, « ceux qui vont être illuminés¹⁸ ». Ils sont interrogés par l'évêque sur leurs dispositions. Ils sont exorcisés et reçoivent une imposition des mains. Au début du Carême, ils se déclarent prêts à recevoir la catéchèse intensive.

Les grandes catéchèses que nous ont laissées les Pères sont déployées durant le Carême aux *electi*. Cyrille de Jérusalem (vers 350) nous a laissé dix-neuf catéchèses baptismales et cinq catéchèses mystagogiques¹⁹. La première est celle de l'accueil des « inscrits ». Elles ont été transcrites directement à partir de sa prédication orale. Elles ont été prononcées à Jérusalem dans l'atrium qui ouvrait sur la basilique constantinienne à cinq nefs appelée *Martyrion*, qui donnait sur un deuxième atrium et sur la rotonde de l'*Anastasis*, lieu de la mise au tombeau et de la résurrection du Christ. À gauche se trouvait le baptistère, permettant un lien visuel entre le baptême et le mystère pascal. Après le baptême, on passait du baptistère à l'*Anastasis* pour l'eucharistie. Dans un tel lieu, la catéchèse prenait une intensité particulière. Cyrille la conçoit comme illumination de la foi : Qui est Dieu, le Christ, l'Esprit Saint. Cyrille le fait en commentant le symbole trinitaire baptismal, chaque article du

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

approchaient de l'adolescence rendaient compte de leur foi en présence de l'Église⁶⁷ ». En réponse aux Réformateurs, on va lier confirmation et profession de foi par l'enfant. Les Églises protestantes observent encore le rite non sacramentel de la *confirmation*, comme un examen de passage des jeunes à la fin de leur instruction catéchétique et leur engagement dans la vie chrétienne.

Un âge minimum pour la confirmation

Au XIII^e siècle, on voit apparaître des dispositions sur l'âge minimum de la confirmation et de la communion. Le concile du Latran IV (1215) demande que la communion soit donnée à l'âge de raison⁶⁸. Le concile provincial de Cologne, en 1280, fixe à sept ans au moins l'âge de la confirmation, en ajoutant que la confirmation doit être précédée d'une catéchèse appropriée⁶⁹.

Le *Catéchisme du concile de Trente*⁷⁰ n'interdit pas la confirmation dans l'enfance. Il recommande plutôt de la donner après l'âge de sept ans, mais pas après douze (« *convenit* »). Il explique qu'on peut attendre l'âge de raison, parce que ce sacrement n'est pas nécessaire au salut. Après Trente, beaucoup de conciles locaux recommanderont la confirmation après l'âge de raison.

Benoît XIV, le pape canoniste, par une Instruction de 1745 souhaite unifier les pratiques dans l'Église latine⁷¹. Il dispose que la confirmation à tout âge est abolie, et que, sauf nécessité, elle doit être conférée à l'âge de raison. La délégation à des prêtres pour confirmer n'était pas accordée. Il s'agit surtout de sauvegarder le rôle de l'évêque.

Confirmation et communion

La question de l'âge de la confirmation et de la communion a progressivement fait passer au second plan la question de la séquence selon laquelle on doit recevoir les trois sacrements de l'initiation chrétienne.

En effet, au XVIII^e siècle, certains diocèses donnent ensemble la confirmation et la communion. Souvent la confirmation suit la communion à laquelle on a été mieux préparé. Au XIX^e, la majorité des diocèses français donne la confirmation l'année de la première communion, plus souvent après. Or la communion se donnait assez tard, à l'adolescence, sous l'influence du jansénisme.

Mais le Saint-Siège intervient : un décret de la Congrégation du concile en 1854 désapprouve les statuts synodaux du diocèse de Saint-Denis de la Réunion qui exigeaient la première communion avant la confirmation. La Congrégation s'appuie sur le *Catéchisme romain*. La confirmation se fera à l'âge de raison, avant la communion⁷². Le décret ne parle pas d'un âge précis pour la communion.

Dans une lettre adressée en 1897 à l'évêque de Marseille, Léon XIII loue la pratique de conférer la confirmation à l'âge de raison antérieurement à la communion, en indiquant que l'usage français devenu courant « ne s'accorde pas avec l'ancienne et constante discipline de l'Église » concernant la séquence des sacrements de l'initiation. Il convient d'administrer la confirmation avant que n'apparaissent les germes de la passion. Ainsi les enfants seront plus dociles à l'enseignement catéchétique qui prépare à la communion⁷³.

La décision du pape saint Pie X d'avancer l'âge de la

première communion va avoir un impact sur l'admission à la confirmation. Le décret *Quam singulari*⁷⁴ de 1910 sur la communion fréquente et précoce privilégie la communion autour de l'âge de raison, avec pour conséquence de la placer avant l'âge auquel était habituellement donnée la confirmation.

L'exception espagnole

La coutume espagnole en vigueur dans les colonies d'Amérique latine, aux Philippines et au Portugal mérite d'être mentionnée, car elle s'écarte sensiblement de la discipline commune.

Dans ces pays avait persisté la coutume de confirmer à tout âge, même les nouveaunés et les enfants avant qu'ils ne puissent pécher, « pour raisons graves et urgentes », lors du passage de l'évêque. Après le concile de Trente, des synodes avaient bien recommandé de confirmer vers l'âge de sept ans.

En 1774, la Congrégation du concile répond que la coutume espagnole est acceptable lorsque l'évêque ne peut parcourir facilement son vaste territoire⁷⁵. Elle avance un autre argument : avant sept ans la grâce sacramentelle agit aussi. Ou encore : que les jeunes enfants soient confirmés pour jouir d'un plus haut degré de gloire s'ils devaient mourir.

Même après le Code de droit canonique 1917, l'usage espagnol reste admis à cause de l'étendue des diocèses. Mais lorsque les causes graves n'existent plus, on doit tendre à adopter la discipline commune. Ce qui est permis, c'est d'anticiper avant sept ans.

En Espagne la coutume voulait que les enfants soient

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

96. Code de droit canonique, can. 883 § 2 et *Rituel de la confirmation*. Notes générales n. 24 (*op. cit.*, p. 21).

Table des matières

I - Constat

II - Renaître de l'eau et de l'Esprit

L'annonce du baptême dans l'Esprit Saint

Les baptêmes chrétiens sont des baptêmes dans l'Esprit Saint

Le baptême comme onction de l'Esprit Saint

III - L'unité de l'initiation chrétienne

IV - La chrismation, perfection du baptême

V - La confirmation détachée du baptême

La confirmation réservée à l'évêque

La nature de la confirmation

Un âge minimum pour la confirmation

Confirmation et communion

L'exception espagnole

La fixation du droit

La pratique en France

VI - La confirmation à sa vraie place

La séquence des sacrements de l'initiation chrétienne

VII - Catéchèse d'initiation pour tous les âges

Pour les enfants baptisés avant l'âge de sept ans

Pour les enfants et les jeunes qui demandent le baptême

Une catéchèse unifiée

Quelle catéchèse pour les enfants et les jeunes après l'initiation ?

La confirmation à tous les âges

Achevé d'imprimer par
La Manufacture à Langres (52),
en avril 2016
N° d'imprimeur : XXX

Dépôt légal : mai 2016

Imprimé en France